

DCB

Ministère de la Communauté française  
Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

1010 Bruxelles , le 21 Mai 2003  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

Monsieur Jacques LEFERE  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: / Dossier pédagogique 3439

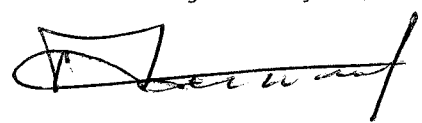
Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
----- Unité de formation : REVISION GENERALE DES BAREMES: FORMATION COMPLEMENTAIRE POUR  
L'ACCES A L'EHELLE D4 DE L'OUVRIER QUALIFIE D3 - MODULE 1  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 960103U11C1  
Domaine : 901 Sciences appliquées-SE:psychologie,psychologie sociale

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Mlle Bieva ou Mr Alfreschi (02/210.58.57)

## ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française  
 (1) Provincial et communal  
 (1) Libre confessionnel  
 (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE Date et signature (2) *17 mars 2003*  
 Administrateur-délégué CPEONS

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

**Révision générale des Barèmes : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D4  
 de l'ouvrier qualifié D3 – module 1**

CODE (3) <i>960A034MCA</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <i>901</i>
----------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

(1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification  
 du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur				
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)		Date de l'accord du Conseil supérieur :
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>	
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>	
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>	
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>	
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>	
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>	

6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration

D 8 BIS/UF :

Code de l'unité de formation : (3) <i>960103UMEL</i>	Code du domaine de formation (4) <i>J01</i>
---	--

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum : 40 périodes

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u>		<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
	(2) (4)	(2) (5)	(2) (5)	(2)
Technologie	CT	- B		36
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX			4
			Total des périodes	40

**12. Réserve au Service d'inspection :**a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :*ne ont  
714/03**N. Vielvige**A. Collinet*b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*A. COLLINET  
ADM. PEDAG**30.04.2003*

Date : .....

Signature :  
-----

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF :

RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D4  
de l'ouvrier qualifié D3 – module 1

## **FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### ***FINALITES GENERALES***

Conformément à l'article 7, § 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> du décret, l'unité de formation devra:

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### ***FINALITES PARTICULIERES***

La circulaire du 27 mai 1994 du Ministère des affaires intérieures et de la fonction publique, relative aux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale, fixe les conditions auxquelles doivent répondre toutes les catégories d'agents occupés dans ces administrations pour obtenir une échelle supérieure de traitement, soit en vertu du système de l'évolution de carrière, soit en vertu d'une promotion à un emploi prévu dans les nouveaux cadres organiques.

Une des conditions essentielles pour obtenir une échelle supérieure de traitement est d'avoir suivi une formation.

En outre, la présente unité de formation fournira à l'agent la formation continuée lui permettant d'adapter sa connaissance des techniques et des technologies exploitées dans le cadre de sa spécialisation.

RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D4  
de l'ouvrier qualifié D3 – module 1

## **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **1. Capacités**

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes :

#### 1.1. en français

- lire et comprendre des consignes simples de travail et de sécurité ;
- s'exprimer oralement et par écrit d'une manière fluide et correcte, sans distorsion phonétique majeure ;

#### 1.2. en mathématique

- effectuer correctement des calculs mettant en jeu les opérations fondamentales : addition, soustraction, multiplication et division ;
- appliquer les notions élémentaires relatives au système métrique applicables aux mesures de surface et de volume ainsi qu'aux mesures de poids.

L'étudiant sera en outre capable, à partir d'une situation problème simulée, en disposant de la documentation technique adéquate et dans le cadre de sa spécialisation, d'exécuter les consignes simples qui lui sont imposées.

### **2. Titres pouvant en tenir lieu**

le Certificat d'études de base (C.E.B.)

RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D4  
de l'ouvrier qualifié D3 – module 1

## **RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

Les étudiants seront regroupés par secteur d'activité professionnelle.

RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D4  
de l'ouvrier qualifié D3 – module 1

## PROGRAMME

### *Technologie*

En s'appuyant sur la documentation technique adéquate et dans sa spécialisation, l'étudiant sera capable :

- de citer les caractéristiques techniques et/ou technologiques de la matière et/ou du matériel concerné ;
- d'énoncer les conditions d'approvisionnement, de rangement et de stockage de la matière et/ou du matériel concerné ;
- d'exploiter la matière et/ou le matériel :
  - préparer le chantier ;
  - évaluer les ressources en matière et en matériel nécessaires à l'exécution du chantier ;
  - justifier ses choix ;
  - installer/monter le matériel ;
  - appliquer l'éventuel schéma d'installation, le corriger ou l'adapter à la situation ;
  - vérifier l'installation du chantier, l'approvisionnement des matières, le bon fonctionnement du matériel ;
  - effectuer les éventuels réglages et les adapter en cours de chantier ;
  - assurer la mise en service de l'éventuel matériel ;
  - vérifier le respect des mesures de sécurité individuelle et collective ;
- de démonter le matériel et nettoyer le chantier.

RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D4  
de l'ouvrier qualifié D3 – module 1

## FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable en fin d'unité de formation, dans le cadre de sa spécialisation, de son expérience professionnelle vécue, de la documentation fournie et au départ d'une situation d'intervention, de :

- dresser l'inventaire des techniques et technologies à mettre en œuvre pour répondre à la demande d'intervention ;
- choisir la ou les techniques ou technologies les plus appropriées en tenant compte :
  - de leurs caractéristiques,
  - des conditions de leur mise en œuvre,
  - de leur efficacité,
  - des ressources humaines, en matières et en matériels nécessaires à leur mise en œuvre,
  - de leur coût.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du degré de complétude de l'inventaire fourni,
- de l'exactitude des caractéristiques fournies pour chacune des techniques et technologies énoncées,
- de la pertinence du choix proposé,
- de la qualité de l'évaluation en ressources humaines, matières et matériels nécessaires.



RGB : formation complémentaire pour l'accès à l'échelle D4  
de l'ouvrier qualifié D3 – module 1

## **PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS**

Les charges de cours seront des enseignants et/ou experts.

L'expert choisi pourra se prévaloir d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans la spécialisation visée par cette unité de formation.